

SOS OCEANS

GREENPEACE

IMMERSION

**DÉMASQUER LES CRIMES
COMMIS EN MER**

**DOSSIER D'INVESTIGATION N° 2
AUTOMNE 2011**

**JUSQU'AU
DERNIER
POISSON ?**

**LE MODÈLE ABSURDE
DU CHALUTAGE EN EAU
PROFONDE**

UNE POLITIQUE COMMUNE DES PÊCHES EN PANNE QUI DÉTRUIT LES OCÉANS



Dans le premier numéro d'Immersion, Greenpeace expliquait comment la Politique commune des pêches (PCP) a été détournée pour servir les intérêts de certains pays européens, pour qui les profits immédiats de leur flotte de pêche industrielle passent avant la santé de nos océans. Greenpeace révélait l'attribution de subventions – financées par le contribuable européen – au réseau de la famille Vidal, acteur majeur de la pêche industrielle espagnole mais aussi de la pêche illégale. Ce dossier d'investigation dénonçait également la passivité des autorités espagnoles, qui auraient dû amener la famille Vidal à rendre des comptes devant la justice plutôt que de l'aider, dans certains cas, à faire fructifier ses activités.

Dans ce deuxième volet de la série Immersion, Greenpeace met le doigt sur une autre aberration de la PCP : elle maintient sous perfusion financière le crime écologique perpétré par le chalutage de fond dans nos océans. Greenpeace se penche en particulier sur l'Espagne et la France, les deux principaux acteurs de cette pêcherie non durable, tant sur le plan environnemental qu'économique.

AUJOURD'HUI, LE CONSTAT EST SANS ÉQUIVOQUE :

- La flotte européenne est en surcapacité ; elle comporte trop de navires et réalise trop de captures.
- Les rejets de poissons en mer atteignent des proportions inacceptables.
- Les avis des scientifiques sont ignorés.
- Les activités de pêche illégales, non déclarées et non réglementées (INN) se multiplient.
- Les flottes ne sont pas rentables ou fonctionnent à perte.
- Les subventions payées par le contribuable européen financent la surexploitation des réserves halieutiques.

Des eaux poissonneuses... Pour combien de temps encore ? Partout dans le monde, les stocks de poissons sont victimes d'une surpêche scandaleuse. Dans les eaux européennes, loin d'être épargnées, près de trois espèces sur quatre sont surexploitées¹. Cette surpêche affecte 82 % des stocks en Méditerranée et 63 % en Atlantique². Si nous continuons à ce rythme effréné, les scientifiques prévoient que nos pêcheries pourraient disparaître d'ici 35 ans³.

Les activités de pêche des États membres sont régies depuis 40 ans par la Politique commune des pêches (PCP), établie par l'Union européenne. Mais la PCP est en panne et, de l'aveu même de la Commission, est passée à côté de son principal objectif : garantir la viabilité des stocks de poissons tout en soutenant des pêcheries responsables et durables⁴.

L'Union européenne semble incapable de gérer correctement ses pêcheries. Ainsi, la PCP a permis de financer l'une des pratiques de pêche les plus destructrices et les moins durables : le chalutage en eau profonde. À mesure que les stocks de poissons s'amenuisent dans

les eaux côtières, les navires vont de plus en plus loin et pêchent de plus en plus profond, à la recherche de nouvelles espèces à exploiter. Les chalutiers de fond se livrent à un pillage insensé. Ils rasant des formations coralliennes anciennes, raflent sans distinction tout ce qui se trouve sur leur passage et, au final, rejettent à la mer une grande quantité de poissons morts ou mourants. Des scientifiques du monde entier demandent d'ailleurs l'abandon de cette méthode de pêche⁵, remettant en cause la viabilité économique et la durabilité de ces pêcheries⁶. Greenpeace considère le chalutage en eau profonde comme l'une des pratiques les plus destructrices pour l'environnement marin et mène campagne pour l'instauration d'un moratoire international sur le chalutage de fond.

Cette méthode de pêche, véritable scandale écologique, est aussi le fruit d'une aberration européenne. Au lieu de financer l'adoption de pratiques et de techniques de pêche durables, l'argent public européen sert à engraisser les flottes industrielles des plus grands pays pêcheurs d'Europe, notamment l'Espagne

et la France, sans définir de critères ni de garanties en matière de durabilité. Les subventions, financées par l'ensemble des contribuables européens, sont alors investies dans la construction et la modernisation de navires responsables du pillage des grands fonds océaniques. Pour que ces bulldozers puissent pêcher aussi loin des côtes et à de telles profondeurs, il faut beaucoup d'argent : celui du contribuable européen. Des études ont montré que, sans ces aides communautaires, la plupart des chalutiers de fond présents en haute mer fonction-

neraient à perte et ne pourraient plus mener leurs activités⁷.

La PCP est en cours de révision. Cette réforme, qui n'intervient que tous les 10 ans, pourrait être la dernière opportunité pour l'Union européenne de changer de cap et faire en sorte que la future PCP mette un terme à l'ensemble des pratiques de pêche non durables et destructrices, comme le chalutage de fond, et favorise le développement de pêcheries sélectives, à faible impact et à petite échelle.



© Virginia Lee Hunter/Greenpeace

SOMMAIRE

- 02 **UNE NOUVELLE POLITIQUE EUROPÉENNE POUR SAUVER NOS OCÉANS**
- 04 **LE CRIME CACHÉ DU CHALUTAGE EN EAU PROFONDE**
- 06 **L'ONU DEMANDE L'ARRÊT DE LA DESTRUCTION DES FONDS MARINS, MAIS PERSONNE NE L'ÉCOUTE**
- 07 **LA RÉFORME DE LA POLITIQUE COMMUNE DES PÊCHES (PCP)**
- 07 **ENQUÊTE : QUI DÉTRUIT LES FONDS OCÉANQUES EUROPÉENS ?**
- 08 **LES FLOTTES DE CHALUTAGE PROFOND**
- 10 **RAZ-DE-MARÉE DE SUBVENTIONS : VOTRE ARGENT FINANCE LA DESTRUCTION DES GRANDS FONDS MARINS**
- 12 **QUE CACHE LE PRIX DE VOTRE POISSON ?**
- 13 **QUELLES ESPÈCES PROFONDES CONSOMMONS-NOUS ?**
- 14 **AUX ORIGINES DU CRIME : D'OÙ VIENT CE POISSON ?**
- 15 **UNE DISTRIBUTION RESPONSABLE POUR DES PÊCHERIES DURABLES**
- 16 **LE CHALUTAGE DE FOND : LE CRIME PROFITE-T-IL ?**
- 17 **ADOPTER UN MODÈLE DE PÊCHE DURABLE, UNE NÉCESSITÉ POUR SAUVER NOS OCÉANS**
- 18 **LES PÊCHEURS ARTISANAUX PRENNENT LA PAROLE**
- 19 **GREENPEACE DEMANDE UNE RÉFORME DE LA PCP QUI SOUTIENNE UNE PÊCHE DURABLE**

LE CRIME CACHÉ DU CHALUTAGE EN EAU PROFONDE

L'ouverture de certains des filets utilisés en chalutage profond peut être aussi large qu'un terrain de football.

La plupart des grands fonds océaniques restent encore inexplorés, mais nous savons que la vie y foisonne. Ces eaux froides et obscures accueillent une diversité biologique exceptionnelle. Cependant, de nouvelles technologies permettent aux navires de pêche d'accéder à des eaux toujours plus profondes, et d'en exploiter les ressources sans ménagement ni distinction.

Les grands fonds abritent une vie marine particulièrement sensible aux perturbations. De nombreuses espèces se développent lentement, comme les coraux d'eau froide qui peuvent mesurer jusqu'à 35 mètres de haut. D'après les scientifiques, certains spécimens peuvent vivre jusqu'à 8 500 ans, et les grands fonds abriteraient davantage d'espèces de corail que les eaux tropicales peu profondes⁸.

D'autres espèces d'eau profonde, comme l'Empereur (*Hoplostethus atlanticus*), peuvent vivre plus de 150 ans et n'atteignent leur maturité sexuelle qu'après 20 ans. De nombreuses espèces inconnues de crabes, de poissons, de gorgonocéphales, de crevettes et de pieuvres peuplent les habitats que forment les jardins d'éponges et les forêts de corail, tissant un ensemble complexe et fragile de vie marine.

Les chalutiers de fond sèment la destruction dans ces oasis des fonds marins. Ils traînent d'immenses filets, équipés de panneaux et de rouleaux qui surmontent tous les obstacles, « ratissent » des habitats fragiles et raflent tout sur leur passage. Le chalutage est généralement pratiqué entre 400 et 1 500 mètres de profondeur, et l'ouverture de certains filets peut être aussi large qu'un terrain de football. Le chalutage de fond figure

parmi les méthodes de pêche les plus destructrices jamais inventées, et représente à l'heure actuelle la plus grande menace pour la biodiversité abyssale. En un seul passage, un chalut peut raser une formation corallienne qui a mis des milliers d'années à se développer. Le chalutage de fond est également un moyen extrêmement peu durable de pêcher les espèces d'eau profonde, qui se caractérisent souvent par une croissance particulièrement lente.

Outre la destruction de l'habitat, le chalutage de fond décime également un grand nombre de poissons et autres organismes. Lorsqu'un bateau remonte ses filets, ceux-ci peuvent contenir des prises accessoires, c'est-à-dire des espèces non ciblées capturées involontairement par l'engin de pêche. On estime qu'en moyenne, entre 30 et 60 % des prises sont purement et simplement rejetés à la mer⁹. La plupart de ces poissons ne survivent pas aux blessures et traumatismes de la capture. Dans certaines régions, 78 espèces ont été détériorées par les pêches profondes, alors que seules trois ou quatre espèces étaient ciblées¹⁰. Mais la réalité est certainement pire : comme les prises accessoires ne sont pas débarquées, on ne peut connaître avec certitude ce que les bateaux rejettent réellement en mer, et les dégâts causés au fond océanique ne sont pas non plus comptabilisés.

Toute perturbation subie par cet environnement unique et vulnérable a donc des conséquences à long terme, et les fonds océaniques affectés peuvent mettre des centaines d'années à se rétablir. En réalité, le chalutage de fond est déjà responsa-



ble de l'effondrement de certains stocks d'espèces d'eau profonde, notamment de l'Empereur dans l'Atlantique Nord-Ouest.

D'après les estimations du Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM), 100 % des captures réalisées dans les stocks d'eaux profondes de l'Atlantique Nord-Est par la flotte européenne (seule ou avec les navires d'autres pays) sont prélevées au-delà des limites biologiques de sécurité¹¹. En d'autres termes, 100% des stocks d'espèces profondes pêchées en Atlantique Nord-Est sont surexploités.

En 2006, 1 452 océanologues issus de 69 pays ont signé une déclaration pour exprimer leur profonde inquiétude : « Les activités humaines, et en particulier le chalutage de fond, provoquent des dégâts sans précédent sur les populations de coraux et de spongiaires des grands fonds, qui évoluent sur les plateformes



© Christian Åslund / Greenpeace

ou les pentes continentales ou dans les monts sous-marins et les dorsales océaniques. » Jamais auparavant un problème touchant le milieu marin n'avait mobilisé un si grand nombre de spécialistes¹².

Malgré l'état alarmant des stocks de poissons d'eau profonde, la réglementation européenne et internationale encadrant le chalutage de fond n'a pas réussi à empêcher la surpêche et la destruction des fonds marins. Au contraire, la Politique commune des pêches (PCP) a renforcé et soutenu la surexploitation et les pratiques de pêche destructrices.

UN LABYRINTHE DE RÈGLES HÉTÉROGÈNES.

Les pêcheries d'eau profonde sont régies différemment en fonction du lieu d'exploitation. En haute mer, c'est-à-dire les zones maritimes qui ne sont sous l'autorité d'aucun Etat, elles sont principalement encadrées par les organisations régionales de gestion des pêches (ORGP), telles que la Commission des pêches de l'Atlantique du Nord-Est (NEAFC) ou l'Organisation des pêches de l'Atlantique du Nord-Ouest (NAFO).

Le règlement européen relatif aux pêcheries des stocks d'eau profonde, entré en

vigueur en 2003 dans le cadre de la PCP, prévoit d'autres règles qui s'appliquent aux navires européens dans certaines zones de haute mer dans l'océan Atlantique Nord-Est, l'océan Arctique et la zone économique exclusive (ZEE) de l'Union européenne. Ce règlement restreint la capacité et l'effort de pêche des bateaux européens dans certaines pêcheries d'eau profonde et prévoit l'émission de permis de pêche spéciaux pour les navires exploitant certains stocks de poissons d'eau profonde. L'Union européenne a également imposé des quotas de pêche pour certaines pêcheries profondes. Cependant, force est de constater que toutes ces règles définies par différents organismes de gouvernance n'ont pas permis de mettre un terme à la destruction des habitats des grands fonds, ni à l'affaiblissement des stocks.

L'ONU DEMANDE L'ARRÊT DE LA DESTRUCTION DES FONDS MARINS, MAIS PERSONNE NE L'ÉCOUTE

En 2006, les États membres de l'ONU adoptaient une résolution dans laquelle ils s'engageaient à mettre un terme au chalutage de fond si des mesures de protection des eaux profondes n'étaient pas mises en œuvre d'ici à 2008¹³.

Malheureusement, ces dispositions n'ont pas pleinement été appliquées, bien que l'ONU ait adopté en 2009 une résolution complémentaire visant à protéger les grands fonds marins des pratiques de pêche destructrices¹⁴.

Suite à ces résolutions, le chalutage a été interdit dans certaines zones. Mais, sur le terrain, une mise en œuvre inadéquate permet aux flottes spécialisées de continuer à piller les stocks d'eau profonde et à saccager les écosystèmes marins vulnérables.

La Coalition pour la conservation des grands fonds (Deep sea conservation coalition, DSCC), dont Greenpeace est l'un des membres fondateurs, a réalisé un examen exhaustif de la mise en œuvre des dispositions adoptées par l'ONU, concluant que les pêcheries d'eau profonde continuent d'ignorer leurs obligations internationales¹⁵.

Les pays pêcheurs n'ont pas respecté les exigences de ces résolutions et se sont opposés à l'adoption de mesures de gestion au niveau régional qui visaient à améliorer la protection des stocks de poissons et des écosystèmes d'eau pro-

fonde. De nombreuses pêcheries ne sont pas soumises à des quotas ou n'ont pas fait l'objet d'une évaluation scientifique. Ainsi, la pêche de nombreuses espèces d'eau profonde n'est pas réglementée de façon effective.

En septembre 2011, l'Assemblée générale des Nations unies a entamé le bilan des actions entreprises en matière de protection des fonds marins en haute mer. Les négociations entre États membres sur la mise en application des résolutions devraient reprendre en novembre. Il est impératif que les dispositions adoptées par l'ONU soient enfin prises au sérieux.



LA RÉFORME DE LA POLITIQUE COMMUNE DES PÊCHES (PCP)

L'Union européenne réexamine actuellement l'ensemble des règles régissant les pêcheries européennes.

L'objectif de la nouvelle PCP, qui devrait être adoptée d'ici à 2013, est de déterminer comment, où et quand les navires européens pourront pêcher dans les 10 prochaines années. C'est donc maintenant qu'il faut saisir l'occasion d'améliorer l'état des océans. Cependant, pour que les négociations aboutissent à une solution satisfaisante, les dirigeants européens devront faire preuve de volonté politique et de détermination, et veiller à ce que la préservation des intérêts financiers à court terme des flottes de pêche industrielles

n'impose pas le maintien du statu quo. Car après tout, si les poissons disparaissent, la pêche disparaîtra à son tour.

La réglementation européenne sur les pêches profondes

Un accord sur une nouvelle réglementation des pêcheries profondes est en train de voir le jour au niveau européen. Elle vise principalement à fixer des limites à l'effort de pêche sur les espèces profondes, à imposer des restrictions sur les engins de pêche utilisés, à donner des

licences aux bateaux et à instaurer des règles de surveillance. Le Conseil international pour l'exploration de la mer a recommandé une réduction immédiate de la pression de pêche sur les espèces d'eau profonde déjà pleinement exploitées ou surexploitées, suggérant même une interdiction totale de l'exploitation de la plupart de ces stocks¹⁶. Il est primordial que les ministres européens de la pêche et le Parlement respectent cet avis scientifique et qu'ils ordonnent la réduction des prises d'espèces profondes et interdisent le chalutage profond.

% DES CAPTURES D'ESPÈCES PROFONDES RÉALISÉES PAR LES PAYS DE L'UE EN ATLANTIQUE NORD-EST

ESPAGNE

38 %

FRANCE

31 %

PORTUGAL

20 %

ENQUÊTE : QUI DÉTRUIT LES FONDS OCÉANIQUES EUROPÉENS ?

Dans les années 1960-70, à mesure que les stocks de poissons s'amenuisaient dans les eaux côtières, les flottes des pays d'Europe de l'Ouest ont commencé à convoiter de nouvelles espèces en haute mer, de plus en plus loin et toujours plus profond. Dans les années 1980, la flotte française, en particulier, s'est lancée dans des activités de pêche commer-

ciale à grande échelle dans les eaux profondes. Cette initiative a été facilitée par l'attitude des consommateurs, disposés à voir arriver de nouvelles espèces dans leurs assiettes¹⁷.

Les zones de haute mer de l'océan Atlantique Nord sont les principales victimes du chalutage de fond, pratiqué au premier chef par les flottes européen-

nes¹⁸. Trois États membres réalisent à eux seuls 89% des prises européennes en eaux profondes : l'Espagne (38%), la France (31%) et le Portugal (20%). Les chalutiers espagnols et français sont essentiellement présents dans les eaux de l'Atlantique Nord-Est (relevant de la NEAFC) et de l'Atlantique nord-ouest (relevant de la NAFO).

LES FLOTTES DE CHALUTAGE PROFOND

FRANÇAISE

La flotte de pêche en eau profonde ne représente qu'une petite partie de l'ensemble de la flotte de pêche française. Pourtant, les chalutiers de fond français sont à l'origine de près d'un tiers des prises européennes en eau profonde. Pas moins de 33 navires français bénéficient d'un permis de pêche en eaux profondes, dont 25 chalutiers de fond. Ces bateaux capturent chaque année plus de 10 tonnes de poissons de grands fonds. Cependant, seule une douzaine d'entre eux est spécialisée dans la pêche en eaux profondes (les espèces d'eau profonde représentent plus de 10 % de la valeur totale de leurs prises). Les chalutiers de fond français sont présents dans plusieurs zones de pêche : au nord-ouest de l'Écosse, à la limite du plateau continental, au sud-est de la Dorsale de Wyville-Thomson ainsi qu'entre les îles Féroé et la Norvège.

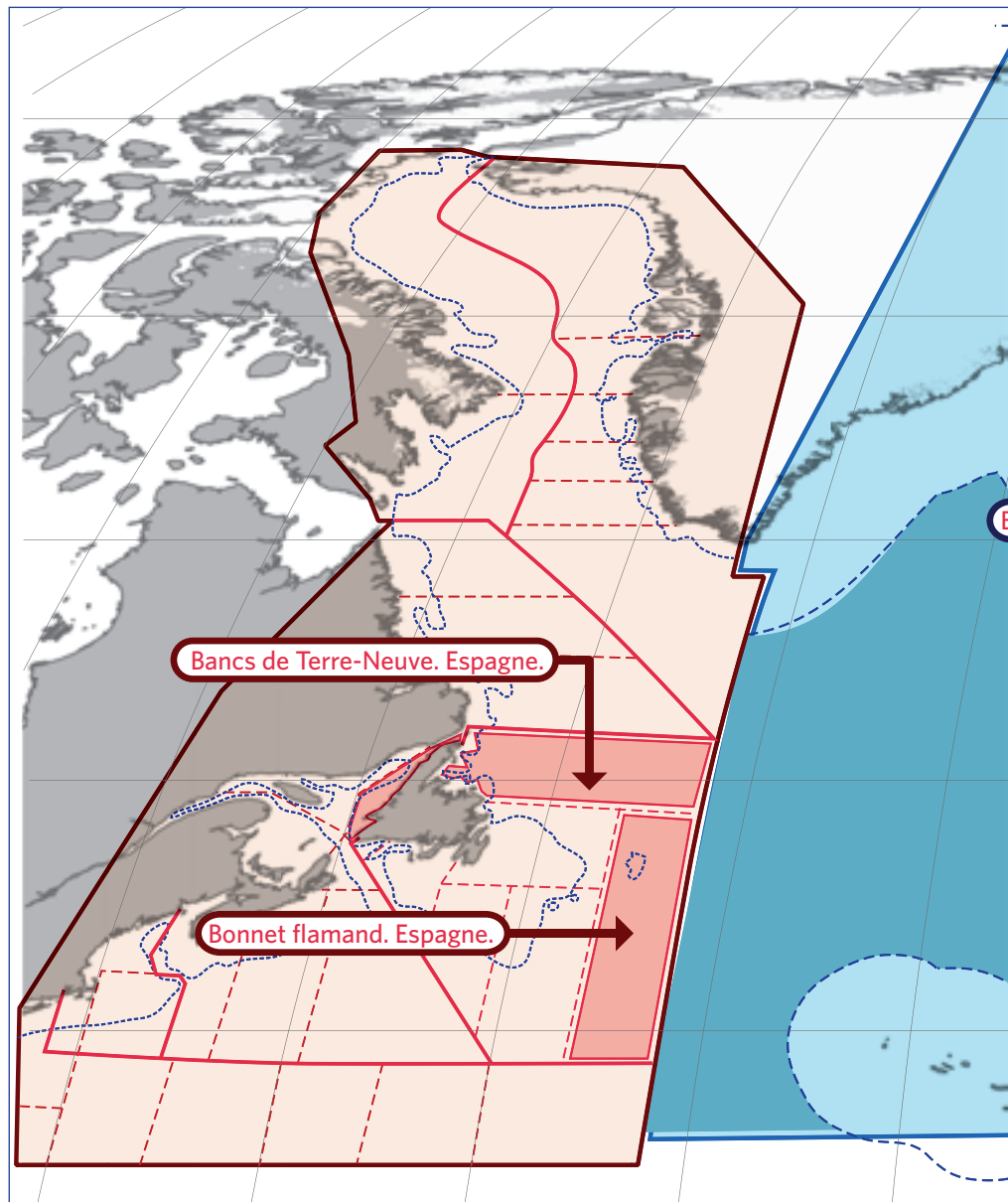
Le chalutage de fond est essentiellement pratiqué par trois entreprises :

- Scapêche, la flotte des Mousquetaires (Groupe Intermarché), qui possède sept chalutiers profonds immatriculés à Lorient, en Bretagne.
- Euronor, qui dispose de sept chalutiers immatriculés à Boulogne. La société Euronor a été rachetée en janvier 2011 par UK Fisheries, détenue à 50 % par une filiale de Parlevliet & Van Der Plas B.V., un membre néerlandais de l'association des chalutiers-congélateurs pélagiques (PFA), l'un des groupements professionnels les plus puissants défendant les intérêts du secteur de la pêche industrielle en Europe
- Dhellemmes, qui a également des liens directs avec la PFA, et ses cinq navires immatriculés à Concarneau.

ESPAGNOLE

L'Espagne dispose de la flotte de pêche la plus puissante d'Europe. La moitié de la flotte industrielle espagnole (1 277 navires) est composée par des chalutiers de plusieurs types et de différentes tailles¹⁹, dont 107 pratiquent la pêche en eaux profondes dans de vastes zones de l'océan Atlantique.

La plupart des navires espagnols pêchant dans les eaux profondes de l'Atlantique Nord-Est sont immatriculés en Galice et aux Pays basque, et leurs principaux ports d'attache sont Vigo, Cangas et Marín. Les espèces d'eau profonde capturées en haute mer représentent 40 % de la valeur totale des prises réalisées dans l'océan Atlantique Nord-Est^{19bis}.

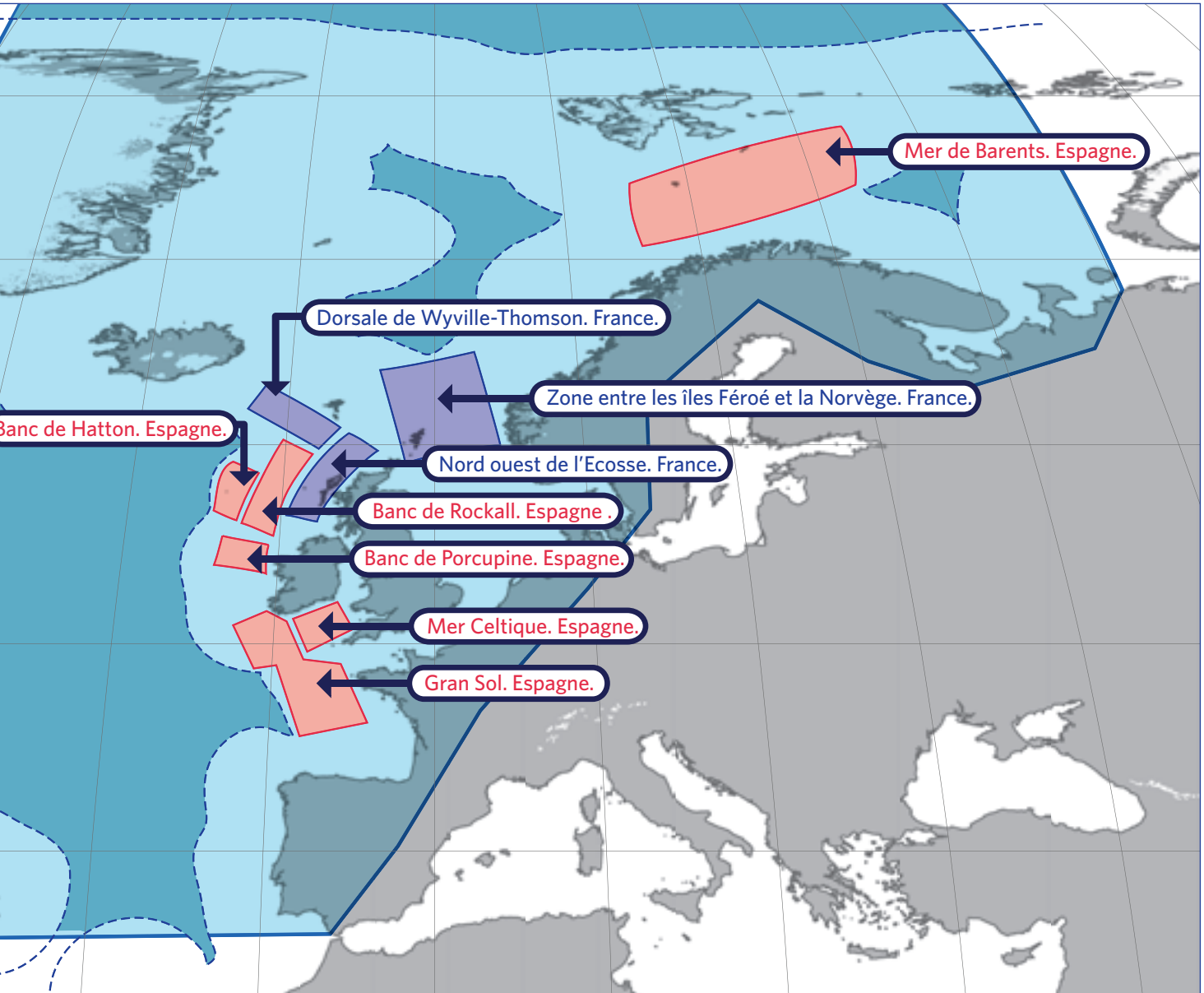


- Zones de pêche espagnoles.
- Zones de pêche françaises.
- Zones d'accès restreint de la NEAFC.
- Limites de la NAFO.
- Limites de la NEAFC.

La flotte espagnole présente dans cet océan se divise en trois catégories, selon la longueur du bateau, le temps passé en mer et les espèces visées. On trouve d'abord la pêche dite de cabillaud. Mais depuis que cette espèce est surexploitée, les bateaux ciblent principalement des espèces d'eau profonde telles que le flétan et le sébaste. Cette pêche se concentre dans le Bonnet flamand, les Bancs de Terre-Neuve et la mer de

Barents. Les « chalutiers congélateurs de la NAFO » constituent une autre partie de la flotte espagnole. Ils exercent leurs activités dans les eaux de l'Organisation des pêches de l'Atlantique du Nord-Ouest (NAFO) et de la Commission des pêches de l'Atlantique du Nord-Est (NEAFC), notamment dans le Banc de Hatton. Ils ciblent principalement le flétan, mais également le cabillaud, l'églefin et la baudroie. Ces deux flottes passent plu-

sieurs mois en mer et congèlent leurs prises directement à bord. Enfin, la troisième partie de la flotte espagnole se concentre plus près des côtes et pêche pratiquement toute l'année. Elle cible principalement le merlu, mais aussi la lingue bleue et la baudroie entre autres espèces d'eau profonde. Sa principale zone d'activité se situe dans les eaux de la NEAFC (Gran Sol, mer Celtique, Banc de Porcupine et Banc de Rockall).



- Limites de la sous zone NAFO.
- - - Divisions des sous zones NAFO.
- Limites à 200 mètres de profondeur dans la NAFO.
- - - - Limites à 200 miles nautiques de la côte.

Infographie: Cristina Jardón/ www.graphicinside.es

RAZ-DE-MARÉE DE SUBVENTIONS : COMMENT VOTRE ARGENT FINANCE LA DESTRUCTION DES GRANDS FONDS MARINS

L'Union européenne subventionne directement ses pêcheries à hauteur de 950 millions d'euros par an²⁰.

“LE SECTEUR DE LA PÊCHE BÉNÉFICIE D'UN SOUTIEN FINANCIER PUBLIC SUBSTANTIEL, QU'IL S'AGISSE DES FONDS COMMUNAUTAIRES POUR LA PÊCHE OU DES DIFFÉRENTES MESURES D'AIDE ET DE SOUTIEN NATIONALES, DONT LES EXONÉRATIONS FISCALES. LE SOUTIEN ACCORDÉ VA SOUVENT À L'ENCONTRE DES OBJECTIFS DE LA PCP, EN PARTICULIER DE LA NÉCESSAIRE RÉDUCTION DE LA SURCAPACITÉ, ET FORCE EST DE CONSTATER QU'IL A PARFOIS AGGRAVÉ LES DIFFICULTÉS.”

Commission européenne, Livre vert - Réforme de la politique commune de la pêche, 2009, p. 23.

En comptabilisant les subventions nationales, le secteur de la pêche reçoit au total de 1,5 à 2 milliards d'euros sous forme d'aide directe. Mais ces chiffres sont sans doute encore loin de la réalité²¹. De nombreuses subventions indirectes sont également versées. Ainsi, en 2009, le montant total des aides directes et indirectes s'établissait à près de 3,3 milliards de d'euros²².

La même année, la Commission européenne, principale institution chargée de la gestion des subventions européennes, a affirmé dans son livre vert sur la réforme de la PCP que le soutien accordé au secteur de la pêche va souvent à l'encontre des objectifs de la PCP, en particulier de la nécessaire réduction de la surcapacité et de la viabilité des pêcheries²³.

Si on analyse la dernière période de programmation (2000-2006), on constate qu'une part importante des subventions (41 %) a entraîné un effet négatif sur l'environnement, notamment l'aide versée à la pêche au chalut en eau profonde. Seuls 9 % des fonds sont liés à des impacts positifs²⁴.

Le chalutage de fond est donc le résultat dévastateur de la politique de subvention passée et actuelle. Malgré la nature

destructrice de cette pêcherie et l'état d'affaiblissement avancé de tous les stocks d'espèces d'eau profonde ciblés par les bateaux européens, certains États membres, en particulier la France et l'Espagne, financent la construction et la modernisation de leur flotte avec l'argent du contribuable.

Les chalutiers de fond :

- consomment de grandes quantités de fioul pour traîner leurs immenses filets dans les profondeurs et sur le terrain accidenté des fonds marins ;
- restent en haute mer pendant de longues périodes pour trouver des zones de pêche adéquates ;
- génèrent des prises accessoires importantes (requins des grands fonds, spongiaires et autres organismes marins vulnérables).

D'après les données économiques d'une étude sur les activités des chalutiers de fond en haute mer, les bénéfices générés par ces navires ne représenteraient que 10 % de la valeur des prises débarquées, même en tenant compte des subventions octroyées²⁵.

Il est difficile de retrouver la trace de chaque subvention versée au secteur de la pêche, tant au niveau national qu'europpéen. En raison des notifications incomplètes soumises par les États membres et de l'absence manifeste de transparence, l'objectif et la destination finale d'un bon nombre de subventions reste purement et simplement inconnus. En réalité, seules les aides versées en faveur de la construction et de la modernisation de la flotte, de la mise en place temporaire d'associations d'entreprises et du dé-

mantèlement sont enregistrées au nom du navire bénéficiaire.

Selon les calculs réalisés par Greenpeace à partir des données accessibles, les chalutiers de fond espagnols auraient reçu au moins 142 millions d'euros de subventions en 15 ans, entre 1996 et 2010²⁶. Ce chiffre se situe très certainement dans la fourchette basse, Greenpeace n'ayant pu identifier l'ensemble de l'aide effectivement accordée aux pêcheries en Europe. Par exemple, ces calculs ne tiennent pas

d'exploitation²⁸. Ainsi, l'exonération fiscale sur les carburants dont bénéficie le secteur s'apparente à une aide indirecte conséquente, permettant une réduction considérable du coût de fonctionnement des chalutiers.

Une étude portant sur les subventions accordées en 2006 aux chalutiers de fond espagnols et français chiffrait la consommation annuelle de carburant à 70 millions de litres pour les premiers, et à trois millions de litres pour les seconds. À partir de données sur les subventions au fioul et l'exonération fiscale sur les carburants, les auteurs de cette étude ont calculé que l'aide au carburant atteignait environ cinq millions d'euros par an pour l'Espagne, et 280 000 euros pour la France²⁹.

EXONÉRATION DE TAXES SUR LE CARBURANT.

Les chalutiers affichent la consommation de carburant la plus élevée de tous les navires de pêche, car ils ont besoin d'une puissance importante pour remorquer leurs filets dans l'eau et sur le fond de l'océan. Dans les grandes profondeurs (de 800 à 1 400 mètres), il faut encore plus de puissance pour traîner les filets à distance. Ainsi, un chalutier ciblant l'églefin et le merlan consomme 0,44 kilos de carburant par kilo de poisson pêché²⁷.

Au vu de la quantité considérable de fioul nécessaire au fonctionnement des chalutiers de fond, les dépenses en carburant représentent une part importante de l'ensemble de leurs coûts

compte de l'exonération fiscale sur les carburants dont bénéficie le secteur.

L'analyse des données disponibles pour la période 1995-2007 révèle que c'est à la fin des années 1990 et au début des années 2000 que les subventions en faveur des chalutiers espagnols et français ont été les plus importantes. Cette tendance correspond à la croissance rapide affichée par le secteur à partir des années 1990³⁰. De nouveaux navires ont été construits, et les plus anciens ont été adaptés aux exigences de la pêche profonde, en dépit des avertissements lancés par les scientifiques. En 1996, par exemple, le Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM), a affirmé qu'en raison « de la nature vulnérable des stocks [...], le principe de précaution doit être appliqué [...] et l'effort de pêche maintenu à un faible niveau, et ce jusqu'à ce qu'assez de données aient été recueillies auprès des pêcheries existantes pour que les décisions prises en matière de gestion soient fondées sur des bases scientifiques³¹. » Le CIEM a également rappelé qu'une partie importante des prises était rejetée à la mer. Pourtant, la même année, au moins 17 navires battant pavillons français et espagnols ont été modernisés en vue d'exploiter les grands fonds. En fin de compte, cette grande dépendance envers l'aide publique n'est pas si surprenante car la technique de la pêche au chalut peu efficace : lorsqu'ils sont remontés, les filets ne contiennent qu'une infime quantité d'espèces ciblées.

L'ensemble de ces chiffres montrent que les États membres, et en particulier l'Espagne et la France, ont injecté des fonds publics dans une pêcherie destructrice sur le plan environnemental, et non viable du point de vue économique, tout en étant parfaitement au courant de l'affaiblissement des stocks d'espèces d'eau profonde. Les gouvernements européens ont manqué de vision à long terme dans leur gestion des pêcheries. Mais la réforme actuelle de la PCP leur donne l'occasion de se rattraper.

QUE CACHE LE PRIX DE VOTRE POISSON ?

La plupart des pêcheries européennes sont exploitées à perte ou affichent des bénéfices très faibles.

Cette mauvaise performance est imputable à la surcapacité chronique de la flotte européenne, dont la surpêche est à la fois une conséquence et une cause : les flottes sont trop puissantes par rapport aux capacités de renouvellement des stocks, et cette surcapacité s'intensifie à mesure que les stocks diminuent. À l'origine de cette situation : le soutien financier démesuré accordé à la pêche industrielle, qui permet de maintenir sous perfusion la surcapacité de pêche, et en particulier la pêche au chalut en eaux profondes. La Commission européenne a estimé que, dans plusieurs États membres, « les coûts imputés sur les budgets publics au titre de la pêche sont supérieurs à la valeur totale des captures. Autrement dit, les citoyens européens paient leur poisson quasiment deux fois : une première fois au magasin et une deuxième fois par leurs impôts.³² ».

L'activité de pêche en elle-même implique des coûts directs pour l'armateur ou le propriétaire du navire, notamment : le carburant (22-28%), les salaires, (21-25%), les réparations (17-21%) et les frais portuaires (12-13%)³³. À cela s'ajoutent les dépenses liées à l'alimentation, le carburant, les filets, la sécurité sociale et les frais de voyage de l'équipage. Parmi ces dépenses, au moins deux sont subventionnées en tout ou partie : le carburant (par les aides minimis) et les réparations.

Ainsi, les coûts de fonctionnement d'un chalutier de fond de taille moyenne, opérant dans l'Atlantique Nord-Est, s'élèvent à 3 662 473 € par saison de pêche³⁴. Les captures de ces navires sont déjà financées en grande partie par les contribuables avant même leur débarquement au port.

Pour le sébaste, dont le prix du marché se situe autour de 22 euros le kilo, 4,4 euros ont déjà été payés par le consommateur à travers les subventions à la construction des chalutiers, soit 20 % du prix du marché. Pour la lingue bleue, le consommateur paie jusqu'à deux fois le prix du marché par le biais des subventions à la construction dont bénéficient certains chalutiers.

Ainsi, lorsque vous achetez des poissons d'eau profonde au supermarché, de la lingue ou du flétan par exemple, vous passez en réalité une deuxième fois à la caisse, puisque vos impôts ont déjà servi à financer une partie de leur coût. La vente ou l'achat d'espèces d'eau profonde entraînent des conséquences néfastes pour l'environnement et renforcent un système de financement destructeur, qui favorise la surcapacité et la surpêche.



© Greenpeace / Kate Davison



QUELLES ESPÈCES PROFONDES CONSOMMONS-NOUS ?

Les principales espèces d'eaux profondes vendues dans les supermarchés espagnols et français sont : la plie du Canada (*Hippoglossoides platessoides*) ; le sébaste doré (*Sebastes marinus*) ; le sébaste du Nord (*Sebastes mentella*) ; le flétan de l'Atlantique (*Hippoglossus hippoglossus*) ; le flétan noir (*Reinhardtius hippoglossoides*) ; le grenadier de roche (*Coryphaenoides rupestris*) ; l'Empereur (*Hoplostethus atlanticus*) ; le sabre noir (*Aphanopus carbo*) ; la lingue (*Molva molva*) ; la lingue bleue (*Molva dypterygia*) ainsi que les requins d'eau profonde comme le Squale-chagrin commun (*Centrophorus granulosus*).

Un guide du consommateur est en ligne sur <http://www.greenpeace.org/france/fr/sos-oceans/>

Les espèces d'eau profonde sont présentes sur les étals sous forme de filets, frais ou congelés. En général, le poisson entier n'est jamais montré au consommateur, soit

parce qu'il a été endommagé par la pression à l'intérieur du filet, soit parce qu'il a été transformé directement à bord, notamment lorsque les saisons de pêche sont longues. De plus, l'étrange morphologie de nombreuses espèces d'eau profonde peut avoir un effet dissuasif sur le consommateur.

Ces poissons sont également servis dans les cantines des établissements scolaires et des entreprises. En France, les cantines scolaires servent du sébaste, du grenadier de roche et de la lingue bleue pêchés dans les eaux européennes³⁵ mais aussi du hoki, essentiellement importé de Nouvelle Zélande et de Patagonie. Au menu des cantines scolaires françaises, on trouve également des espèces menacées de requins d'eau profonde, telles que l'aiguillat commun (*Squalus acanthias*) et le squale-chagrin commun (*Centrophorus granulosus*). Dans les cantines des établissements scolaires et des entreprises, les consommateurs ne savent généralement pas

quel poisson se trouve dans leur assiette et n'ont pas la possibilité de faire un choix responsable. Même dans les supermarchés, ils ne voient que le poisson proprement découpé en filet et ignorent tout des dégâts qui ont été causés – avec leur argent – pour que ce poisson arrive dans leur assiette.



AUX ORIGINES DU CRIME: D'OÙ VIENT CE POISSON ?

Chaîne de traçabilité :
Greenpeace remonte la piste

DES REQUINS MENACÉS DANS VOTRE ASSIETTE ? LE CAS DU SQUALE CHAGRIN COMMUN

Le squalé-chagrin commun (*Centrophorus granulosus*) est un grand requin de l'ordre des squaliformes. Il évolue au large du plateau continental et de ses pentes supérieures, généralement entre 200 et 600 mètres de profondeur, voire parfois jusqu'à 1440 mètres. Son espérance de vie est de 30 ans, et les femelles atteignent leur maturité sexuelle entre 12 et 16 ans. Son rythme de reproduction est très lent : la période de gestation est de deux ans, entrecoupée de période de repos, et les femelles ne donnent naissance qu'à un seul petit.

Ces caractéristiques rendent l'espèce extrêmement vulnérable à la surexploitation, et ses populations sont en déclin. D'après l'Union internationale pour la conservation de la

nature (UICN), cette espèce est vulnérable à l'échelle mondiale en raison de ses caractéristiques biologiques et de l'augmentation de l'effort de pêche dans les eaux profondes. Dans l'Atlantique Nord-Est, on estime que sa population est en déclin de 80 à 95 %, et le squalé-chagrin commun est classé dans la liste rouge de l'UICN dans la catégorie « en danger critique d'extinction³⁶ ».

Bien que le squalé-chagrin commun soit menacé, il est toujours présent sur les étals. En France, ce poisson est servi dans les cantines scolaires, tout comme d'autres espèces de requins d'eau profonde menacées, notamment l'aiguillat commun. Par ailleurs, l'identification et l'étiquetage des espèces de requins portent à confusion. Par exemple, le terme « saumonette » peut désigner différentes espèces de requins, notamment de requins d'eau profonde comme le squalé-chagrin commun.

Les poissons d'eau profonde destinés au marché français sont pêchés dans les grandes profondeurs, au nord-ouest de l'Écosse et à l'ouest de l'Irlande. Ils sont ensuite débarqués à Lochinver (Écosse) ou à Killybegs (Irlande), puis immédiatement chargés à bord de camions qui les acheminent jusqu'en France (à Boulogne et Lorient). Là, ils sont transformés sous forme de filets commercia-

lisables. Entre la capture du poisson et sa transformation, il s'écoule un laps de temps de 36 heures.

La chaîne de traçabilité espagnole est plus difficile à remonter. L'Espagne importe certaines espèces d'eau profonde pêchées par des navires ne battant pas pavillon espagnol, mais exploités par des entreprises espagnoles, et qui

peuvent débarquer leurs prises aussi bien en Espagne que dans d'autres pays. La plupart des captures réalisées dans l'Atlantique Nord par des chalutiers sont débarquées directement dans la région de Vigo (notamment au port de Marín). Le poisson est transformé (étêté, éviscéré, etc.) puis congelé directement à bord.



© Greenpeace / Kate Davison



© Greenpeace/ Pedro Armestre

UNE DISTRIBUTION RESPONSABLE POUR DES PÊCHERIES DURABLES

Les consommateurs et les distributeurs sont aussi de véritables acteurs de la viabilité des pêcheries. En choisissant le poisson qu'ils achètent et qu'ils vendent, ils envoient un message aux armateurs et favorisent une exploitation durable. Mais pour cela, il faut qu'ils soient davantage informés sur le poisson qui se trouve dans leur assiette ou sur leurs étals.

La demande des consommateurs pour des produits de la mer durables est de plus en plus forte. Par conséquent, les acteurs du marché sont de plus en plus nombreux à refuser de commercialiser les espèces d'eau profonde. Depuis sept ans, Greenpeace mène campagne auprès des détaillants et leur demande de ne plus s'approvisionner auprès de pêcheries non durables, notamment les pêcheries d'eau profonde ciblant des espèces vulnérables au moyen de méthodes de pêche qui dévastent les écosystèmes marins et/ou génèrent des prises accessoires en grandes quantités. Dans différents pays, Greenpeace a dressé une «liste rouge» en fonction du marché

national et des habitudes de consommation, afin d'informer les distributeurs et les consommateurs des dégâts causés par certaines pêcheries. Greenpeace France, en 2001³⁷, et Greenpeace Spain en 2008³⁸ ont dressé des listes rouges et demandé aux distributeurs de ne plus proposer de poissons d'eau profonde à leurs clients.

En Espagne et en France, des distributeurs responsables ont cessé de commercialiser certaines espèces d'eau profonde en voie d'extinction. Par exemple, l'espagnol Alcampo (groupe Auchan) ne vend plus de plie canadienne, de sébaste ou de requins menacés depuis 2009³⁹. La chaîne El Corte

Inglés ne vend plus de sébaste depuis 2010⁴⁰. La politique d'approvisionnement de Lidl garantit depuis 2010 que les supermarchés du groupe ne commercialisent aucune espèce d'eau profonde menacée pêchée par les chalutiers de fond⁴¹. En France, le groupe Casino a cessé de s'approvisionner en empereur, lingue bleue et aiguillat commun⁴². Dans les supermarchés Leclerc, on ne trouve plus de flétan blanc, de lingue bleue et de squalin commun⁴³, tandis que l'empereur, et la lingue bleue ont disparu des étals de Carrefour⁴⁴. Cependant, tous les distributeurs continuent de commercialiser au moins une espèce d'eau profonde.

INTERMARCHÉ: LES MOUSQUETAIRES DU PILLAGE DES GRANDS FONDS.

En France, un distributeur est en grande partie responsable du pillage des grands fonds. Intermarché, seule enseigne à posséder sa propre flotte de chalutage profond, est responsable de plus de la moitié des prises françaises réalisées

en eau profonde. Le groupe possède également ses propres installations de transformation et a fait le choix stratégique d'axer son approvisionnement en produit de la mer sur les espèces d'eau profonde. La flotte d'Intermarché a reçu

9,7 millions d'euros de subventions entre 1996 et 2008⁴⁵. Cet argent a permis aux navires de pêche de l'enseigne de continuer à dévaster les grands fonds en pêchant du grenadier de roche, de la lingue bleue et du sabre noir.

LE CHALUTAGE PROFOND : LE CRIME PROFITE-T-IL ?

Le chalutage profond est absurde tant au sens économique qu'au sens écologique.

Entre 1993 et 2006, la flotte espagnole de chalutage profond a pêché au total 686 137 tonnes de poissons, principalement des espèces d'eau profonde telles que le flétan, le grenadier de roche et des céphalopodes. La plupart de ces prises ne sont pas destinées au marché espagnol, mais à l'exportation. Les principaux pays importateurs de poissons espagnols sont : le Portugal (18 553,8 t) la Chine (10 284,2 t) et l'Italie (8 518,8 t)⁴⁶. Viennent ensuite la France, l'Allemagne et les Pays-Bas.

En 2008, la France a débarqué 7 300 tonnes de poissons d'eau profonde, dont la plupart ont été consommés directement dans le pays⁴⁷. L'année suivante, la France a importé 17 912 tonnes d'espèces d'eau profonde, dont plus d'un quart de Hoki de Nouvelle-Zélande⁴⁸. Le total de ces deux chiffres ne représente que 1 % de la consommation annuelle de produits de mer en France. Chaque année, un Français consomme en moyenne 0,4 kg de poisson d'eau profonde, contre 2,5 kg de saumon frais⁴⁹.

Les pêcheries profondes sont une aberration environnementale et économi-

que. Dans l'ensemble de l'Union européenne, les espèces d'eau profonde représentent à peine 1,5 % du volume et 0,25 % de la valeur des débarquements réalisés dans les ports européens entre 2004 et 2006⁵⁰. Les chalutiers de fond ravagent des écosystèmes rares et encore inconnus et déciment des espèces vulnérables aux frais du contribuable européen, alors que le poids économique de cette pêcherie est négligeable et que ses prises ne représentent qu'une petite partie des poissons consommés.

LES PÊCHEURS FRANÇAIS

La flotte de pêche française est très diversifiée, tant au niveau des espèces pêchées que des pratiques de pêche. Toutefois, la pêche artisanale est davantage représentée au sein du secteur que la pêche industrielle : elle représente 82 % de la flotte. Au total, 355 navires dépendent du secteur industriel, dont 241 mesurent plus de 24 mètres de long. En comparaison 3 449

LE CHALUTAGE EN EAU PROFONDE N'EST PAS REPRÉSENTATIF DES SECTEURS FRANÇAIS ET ESPAGNOL DE LA PÊCHE

En Espagne et en France, la pêche côtière est par contre une véritable tradition, et certaines régions du littoral sont très dépendantes de l'activité sociale et économique de ces pêcheries, aussi bien directement et qu'indirectement.

navires de pêche français mesurent moins de 10 mètres de long, soit 71 % de la flotte⁵¹.

Le secteur artisanal emploie directement 8 299 personnes, soit 51 % des pêcheurs français⁵². À titre de comparaison, le chalutage de fond emploie près de 150 personnes en mer⁵³. Selon les estimations de Greenpeace, cette activité génère environ 258 emplois équivalent temps-plein, sur terre et en mer⁵⁴ (secteurs du transport, de la transformation et de l'emballage compris). Vu le nombre total de pêcheurs français, cette pêcherie emploie relativement peu de personnes : elle ne représente que 1 % des emplois directs et indirects du secteur de la pêche en France.

LES PÊCHEURS ESPAGNOLS

D'après les statistiques européennes sur l'emploi, l'Espagne est le pays où le secteur de la pêche génère le plus d'emplois, avec un total de 47 500 postes sur terre et en mer⁵⁵. Entre 2003 et 2009, le nombre d'emplois dans le secteur de la pêche espagnol a chuté de 39 %.

La flotte espagnole de chalutage de fond emploie 2 261 personnes à bord des navires dans l'Atlantique Nord. D'après les estimations de Greenpeace, les flottes de chalutage de fond opérant dans l'Atlantique Nord généraient entre 5 653 et 9 722 emplois directs (en mer) et indirects (sur terre). Cependant, les 2 261 emplois en mer du chalutage ne représentent que 5,94 % de l'ensemble des emplois en mer du secteur de la pêche espagnol – alors que la pêche artisanale (bateaux de moins de 12 mètres de long) représente 28,35 % des emplois en mer et près de 80 % de la flotte de pêche espagnole⁵⁶.



ADOPTER UN MODÈLE DE PÊCHE DURABLE, UNE NÉCESSITÉ POUR SAUVER NOS OCÉANS

Le terme de « pêche artisanale » s'applique en particulier aux pêcheries côtières ou insulaires, dont les bateaux ne passent que 24 heures d'affilée en mer et où employés et propriétaires se confondent⁵⁷. Cette flotte très polyvalente a recours à différentes techniques de pêche comme les casiers, les lignes à main, les nasses ou les petites palangres. Aussi, ces bateaux capturent des espèces très diverses (poissons, céphalopodes, crustacés). Si les prises réalisées par ces bateaux sont relativement modestes, elles représentent une économie importante. Ces pêcheries ciblent des espèces pour lesquelles il existe une très forte demande sur le marché national et proposent des produits de qualité, car ils utilisent des lignes d'hameçons pour pêcher certaines espèces comme le merlu ou la dorade, et des casiers pour capturer les céphalopo-

des, les poulpes, les calamars ou la seiche. En comparaison, les méthodes industrielles comme le chalutage endommagent le poisson, qui est souvent remonté à bord avec la peau décollée, en raison de la pression et des frottements subis à l'intérieur des filets.

Toutes les pêcheries à petite échelle ne sont pas durables, mais il existe de nombreuses façons de pratiquer une pêche artisanale durable, raisonnée et sélective, garantissant le renouvellement naturel des stocks. La pêche artisanale est moins intensive et exerce une pression moindre sur les populations de poissons, par rapport aux techniques industrielles modernes comme le chalutage profond.

“ON ESTIME QUE D'ICI À 2020, 60 % DES PÊCHEURS ARTISANAUX [ESPAGNOLS] AURONT DISPARU. EN CATALOGNE, LEUR NOMBRE A DÉJÀ DIMINUÉ DE 45 % AU COURS DES 10 DERNIÈRES ANNÉES.”

Ramón Tarridas, président de la Plateforme des pêcheurs artisans de Méditerranée.⁵⁸



LES PÊCHEURS ARTISANAUX PRENNENT LA PAROLE

“D'autres flottes reçoivent des subventions. Même l'aquaculture est financée par l'argent public. Pourquoi pas la pêche artisanale ? Nos pêcheries sont plus durables, elles profitent à l'ensemble de la population et créent plus d'emplois. [...] Il faut que dans le débat européen sur la réforme de la PCP, la nécessité de reconnaître la valeur de la pêche traditionnelle soit prise en compte, parce qu'elle est bien plus viable que tout autre type de pêche. Les flottes qui pratiquent une pêche sélective devraient être récompensées. Il ne s'agit pas seulement qu'on nous accorde des subventions, mais qu'on nous reconnaisse à notre juste valeur.”

Emilio Louro, Espagne

“ La petite pêche a toujours souhaité mener une activité durable. Je constate que la demande en produits de la mer est de plus en plus forte alors que, depuis longtemps, elle n'est déjà plus réaliste. À partir du milieu des années 1970, la pêche côtière a connu d'importants changements dans les Cornouailles. Ayant été témoin de cette “dérive technologique”, je peux facilement la qualifier de révolution industrielle. Les engins de pêche ont beaucoup évolué et on investissait dans de nouveaux navires plus efficaces et plus puissants. Les systèmes électroniques progressaient tout aussi rapidement et nous permettaient de connaître les déplacements des poissons, des crustacés et des mollusques. Le résultat, c'est la situation que l'on connaît aujourd'hui.

La pêche artisanale se trouve, par nature, au cœur de petites communautés isolées dont l'infrastructure dépend de la pêche. Même si ces communautés ont peu d'habitants, elles ne pourraient pas fonctionner sans la pêche.”

Phil Lockley, Royaume-Uni

Le nombre de pêcheurs artisanaux en France a chuté de 33 % entre 1997 et 2008. Ce secteur a été davantage affecté que la pêche industrielle, dont le nombre de pêcheurs a chuté de 21 % au cours de la même période. En Espagne, le nombre d'emplois dans le secteur de la pêche artisanale a également diminué au cours des dernières décennies. En raison de l'affaiblissement des stocks, il est de plus en plus difficile pour ces pêcheurs de gagner leur vie, et les nouvelles générations ne prennent plus la relève. Auparavant, il était courant que les enfants reprennent l'affaire familiale. Désormais, ils doivent se tourner vers d'autres alternatives.



© Greenpeace/ Pedro Armestre

RÉFORME DE LA PCP

LES DEMANDES DE GREENPEACE POUR DES PÊCHERIES DURABLES



Greenpeace demande aux États membres de l'Union européenne et au Parlement d'adopter une réforme de la Politique commune des pêches visant à atteindre les objectifs suivants :

- Réduire la surcapacité en commençant par démanteler les navires les plus destructeurs pour l'habitat marin et les stocks halieutiques, et par mettre un terme aux pratiques de pêche dévastatrices, notamment au chalutage profond.
- Promouvoir les pêcheries durables et à faible impact, qui garantissent la répartition équitable et la disponibilité des ressources halieutiques, aujourd'hui comme demain.
- Réformer les politiques de subvention en prévoyant de supprimer les aides préjudiciables à l'environnement, d'interdire le financement des mesures destinées à renforcer la capacité de pêche et d'investir dans la reconstitution et le maintien des stocks et la bonne santé des écosystèmes marins.
- Établir des quotas conformes aux recommandations scientifiques et garantissant la reconstitution des stocks à des niveaux supérieurs au rendement maximum durable d'ici à 2015.

Au vu des accords internationaux et de l'engagement de l'Union européenne à mettre en place des pêcheries durables, Greenpeace demande également l'arrêt immédiat du chalutage de fond, sauf dans les zones où des mesures de protection efficaces sont pleinement mises en œuvre.

NOTES

1. Maria Damanaki, Breaking the circle: introducing a new Common Fisheries Policy, 13 juillet 2010, p. 2. http://ec.europa.eu/commission_2010-2014/damanaki/headlines/speeches/2011/07/20110713-speech-cfpreform_en.pdf
2. Communication de la Commission relative à une consultation portant sur les possibilités de pêche, 25 mai 2011, p. 2. http://ec.europa.eu/fisheries/partners/consultations/fishing_opportunities/consultation_document_fr.pdf
3. Worms and al., Impacts of Biodiversity Loss on Ocean Ecosystem Services, in Science, Vol. 314 no. 5800 pp. 787-790, November 2006
4. Commission européenne, Livre vert – Réforme de la Politique commune de la pêche, avril 2009. <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2009:0163:FIN:FR:PDF>
5. <http://www.savethehighseas.org/whatsbeendone/#1> and <http://www.savethehighseas.org/news/view.cfm?ID=242>
6. Elliot A. Norse et al., Sustainability of deep sea fisheries, Marine Policy 36, 2012, pp. 307-320.
7. Sumaila U, Khan A, Teh L, Watson R, Tyedemers P, Pauly D, Subsidies to high seas bottom trawl fleets and the sustainability of deep sea demersal fish stocks, Marine Policy 34, 2010, pp. 495-497
8. <http://www.savethehighseas.org/>
9. EC 2007. http://ec.europa.eu/fisheries/documentation/magazine/mag34_fr.pdf
10. <http://www.eu-hemiona.net/>
11. ICES, Indicator: status of fish stocks managed by the Community in the North-East Atlantic, ICES Advice 2008, Book 1, 1.5.1.1.
12. http://www.mcbi.org/what/what_pdfs/disc_signatures.pdf
13. Résolution 61/105 de l'Assemblée générale des Nations Unies.
14. Résolution 64/72 de l'Assemblée générale des Nations Unies.
15. DSCC, Unfinished business: a review of the implementation of the provisions of United Nations General Assembly resolutions 61/105 and 64/72, related to the management of bottom fisheries in areas beyond national jurisdiction, septembre 2011, http://www.savethehighseas.org/publicdocs/DSCC_review11.pdf
16. <http://www.ices.dk/products/icesadvice/2010/ICES%20ADVICE%202010%20Book%206.pdf>
17. Gordon, J.D., O.A. Bergstad, I. Figueiredo et G. Menezes, Deep-water Fisheries of the Northeast Atlantic. I. Description and Current Trends, J. Northwest Atl. Fish. Sci., 31, 2003, pp. 137-150.
18. <http://www.pewenvironment.org/campaigns/protecting-the-deep-sea/id/8589940401>
Données calculées par Greenpeace à partir de: <http://ec.europa.eu/fisheries/fleet/index.cfm?method=home.Welcome&lg=FR>
19. Deep Sea Conservation Coalition, 2005. Protejamos al mar profundo de la pesca de arrastre. http://www.dar.org.pe/pdfs/pesca_de_arrastre.pdf
20. Ce financement provient en grande partie d'un fonds spécialisé, le Fonds européen pour la pêche (620 millions/an). Une autre réserve d'argent public permet à l'Europe de sécuriser l'accès de ses navires dans les eaux de pays tiers, et d'assurer sa participation dans les réunions internationales (300 millions/an). Enfin, le Fonds européen agricole de garantie permet de financer la commercialisation des produits (30 millions/an).
21. Les aides nationales n'étant pas systématiquement notifiées, il est impossible d'évaluer avec exactitude le montant total des subventions directes au secteur. Les financements sont attribués en fonction de différents mécanismes, dont les principaux sont : 1) les subventions accordées au cofinancement de projets mis en place dans le cadre du Fonds européen à la pêche ; 2) les aides de l'État ; 3) les aides nationales de minimis, qui correspondent aux subventions directes de faible montant ; 4) le système d'exemption par catégorie. Le cofinancement national accordé dans le cadre du FEP représente près de 40% des subventions versées, soit près de 420 millions d'euros par an. Aux fins du calcul ci-dessus, le montant des aides nationales est estimé à 200 millions par an. Il serait trop difficile d'évaluer le montant des autres subventions versées au secteur.
22. Oceana, The European Union and Fishing Subsidies, 2009 <http://eu.oceana.org/en/ev/media-reports/publications/the-european-union-and-fishing-subsidies>
23. Communication européenne, Livre vert – Réforme de la Politique commune de la pêche, 2009. <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2009:0163:FIN:FR:PDF>
24. Cappell, R., T. Huntington et G. Macfadyen, FIGG 2000-2006 Shadow Evaluation. Report to the Pew Environment Group, 2010.
25. Sumaila, U. R., Khan, A. et al., Subsidies to high seas bottom trawl fleets and the sustainability of deep-sea demersal fish stocks, Marine Policy 34(3), 2010, pp. 495-497.
26. Ce calcul a été réalisé en croisant les données de la base de données fishsubsidy.org et du Journal officiel espagnol (Boletín Oficial del Estado), où figurent certaines subventions accordées.
27. Oceana, Impacts of Bottom Trawling on Fisheries, Tourism, and the Marine Environment, 2010.
28. MRAG, MG Otero et PolEM, Analysis of the economic and social importance of Community fishing fleet using bottom gears in the high seas, Londres, MRAG Ltd., 2008.
29. Sumaila, U.R., Khan, A., Teh, L., Watson, R., Tyedemers, P., Pauly, D. 2006.
30. MRAG, MG Otero & PolEM (2008) Analysis of the economic and social importance of Community fishing fleet using bottom gears in the high seas. London: MRAG Ltd. 250 pages.
31. Report of the ICES Advisory Committee on Fishery Management, 1996. 1997. <http://www.ices.dk/pubs/crr/crr21/CRR21-2.pdf>
32. <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2009:0163:FIN:FR:PDF>
33. Calculs effectués par Greenpeace.
34. Calculs réalisés par Greenpeace pour un chalutier moyen pêchant dans les eaux de la NAFO et de la CPANE.
35. Bloom association, Le poisson dans la restauration scolaire. Nos enfants mangent-ils des espèces menacées ?, 2011.
36. <http://www.iucnredlist.org/apps/redlist/details/39325?http://www.fishbase.org/Summary/SpeciesSummary.php?ID=6488&T=gulper-shark>
37. <http://www.greenpeace.org/france/PageFiles/300718/guide-greenpeace-poissons.pdf>
38. <http://www.greenpeace.org/espana/es/Trabajamos-en/Defensa-de-los-oceanos/Consumo-y-supermercados/Lista-Roja-de-Especies-Pesqueras/>
39. Alcampo y Sabeco cesan la comercialización de tiburones en peligro de extinción: http://www.alcampo.es/detalle-noticias?p_p_auth=PWG5G5W&p_id=56&p_p_id=56&p_p_mode=view&p_col_id=column-2&p_col_pos=7&p_col_count=3&_36_groupId=10156&_56_articleId=255975&_56_version=1-0
40. El Corte Inglés, Informe Anual de RSE 2010, (Page26) <http://www.elcorteinglescorporativo.es/elcorteinglescorporativo/portal.do?R=A&IDR=1&idificador=1017>
41. Communication avec Greenpeace Espagne, avril 2010.
42. Communication reçue par Greenpeace en 2007.
43. Communiqué de presse du 18 février 2010.
44. Communication reçue par Greenpeace en 2008.
45. Bloom Association, Profil écologique et socio économique des pêches profondes, mai 2011.
46. Eurostat 2010.
47. Rapport final de la mission pêche profonde, ministère de l'Environnement, septembre 2010.
48. FranceAgriMer, Commerce extérieur de la filière pêche-aquaculture, 2009
49. FranceAgriMer, Consommation des produits de la pêche et de l'aquaculture. Données statistiques 2010.
50. MRAG, Otero, MG et PolEM, Analysis of the economic and social importance of Community fishing fleet using bottom gears in the high seas, Londres, 2008e 250 pages.
51. Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA), 2009.
52. FranceAgriMer 2008 (hors zones ultrapériphériques)
53. « Mission pêche profonde », rapport 2010, et données recueillies par Greenpeace au cours d'une expédition en mer, dans l'Atlantique Nord-Est (mars et avril 2011).
54. Estimation réalisée d'après les données fournies en annexe du rapport "Mission pêche profonde" (2010), et à partir du total des prises débarquées à Boulogne en 2008, qui nous a permis d'évaluer le nombre d'emplois équivalent temps-plein sur terre
55. Eurostat, 2008, <http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/eurostat/home/>
56. Greenpeace a calculé ce chiffre à partir du nombre de personnes employées sur les bateaux de moins de 12 m. Les pêcheries artisanales en Espagne ne se limitent pas aux bateaux de cette taille, mais les statistiques disponibles pour plus grands navires incluent les chalutiers qui pêchent sur le littoral. La pêche au chalut étant considérée comme une pêcherie destructrice qui n'est pas artisanale, seuls les bateaux de moins de 12 m. ont été pris en compte.
57. Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA), 2009
58. « Otra pesca es posible », in El País, 18/08/2011. http://www.elpais.com/articulo/sociedad/pesca/posible/elpesuc/20110815elpesuc_2/Tes



GREENPEACE

GREENPEACE EST UNE ORGANISATION INDÉPENDANTE QUI A POUR BUT DE DÉNONCER LES ATTEINTES À L'ENVIRONNEMENT ET D'APPORTER DES SOLUTIONS QUI CONTRIBUENT À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET À LA PROMOTION DE LA PAIX.

CE RAPPORT A ÉTÉ PRODUIT GRÂCE AU SOUTIEN FINANCIER DES MEMBRES DE GREENPEACE.

**Elaboré par Greenpeace
France et Espagne**

Greenpeace France
13 Rue d'Enghien
75010 Paris
+ 33 (0)1 80 96 96 96
www.greenpeace.fr

Version mise à jour le 18/10/2011

Design : www.weraed8.com

www.graphicinside.es